



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 20 avril 2016
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

2.4

1^{ère} MODIFICATION DU PLU DE RAMONVILLE-SAINT-AGNE

L'an deux mille seize, le vingt avril à onze heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Première Vice-Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du sept avril deux mille seize.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
BASELGA Michel BAYONNE Serge FONTA Christian HAJIJE Samir LABORDE Pascale LAIGNEAU Annette	MALNOUE Philippe MIEGEVILLE Jean-Louis PERE Marc SUSSET Martine URSULE Béatrice
SICOVAL	
MURETAIN	
SUTRA Jean-François	
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
COTEAUX BELLEVUE	
CCRCSA	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

CHOLLET François, représenté par M. HAJIJE
LATTES Jean-Michel, représenté par Mme LAIGNEAU
MONTI Jean-Charles, représenté par M. FONTA
MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme SUSSET

Délégués titulaires excusés

ANDRE Gérard
AREVALO Henri
BIASOTTO Franck
BOISSON Dominique
BOLZAN Jean-Jacques
BROQUERE Gilles
CALVET Brigitte
CARLES Joseph
COLL Jean-Louis
COQUART Dominique
COSTES Bruno
COUCHAUX Christophe
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DESCLAUX Edmond
DOITTAU Véronique
DUCCERT Claude

ESCOULA Louis
FAURE Dominique
FOREST Laurent
FRANCES Michel
GRENIER Maurice
GRIMAUD Robert
LAFON Arnaud
LATTARD Pierre
MANDEMENT André
MARIN Claude
MARIN Pierre
MEDINA Robert
MIRC Stéphane
MOLINA Jean-Louis
MORINEAU Christine
PACE Alain
PLANTADE Philippe

RAYNAL Claude
ROUGÉ Michel
RUSSO Ida
SANCÉ Bernard
SANCHEZ Francis
SAVIGNY Thierry
SERIEYS Alain
SERP Bertrand
SIMON Michel
SUAUD Thierry
SUSIGAN Alain
TABORSKI Catherine
TOUTUT-PICARD Elisabeth
TRAVAL-MICHELET Karine
VIEU Annie
VIGNON-ESTEBAN Corinne

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BEILLE Marc
BOLET Gérard
CARLIER David-Olivier
COMBRET Jean-Pierre
CONDAT Francis
DUFOUR Paul-Claude
GARCIA Mireille

LECLERCQ Daniel
LERY Sébastien
MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
MORAN Brigitte
OBERTI Jacques
RAYNAUD Gilbert
RENAUX Catherine

ROUSSEL Jean-François
SERE Elisabeth
SERNIGUET Hervé
SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 13	Votants : 17
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17

Par courrier reçu le 16 février 2016, la commune de Ramonville Saint-Agne a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, son projet de modification du Plan Local d'Urbanisme, avant ouverture de l'enquête publique.

La commune est située, pour partie, en Cœur d'agglomération et, pour le reste de son territoire, en Ville intense du SCoT.

Ce projet de modification a pour objet :

- Au sein de la zone d'équipements UF située le long du Canal du Midi, la création d'un secteur UEb (1 hectare environ) à vocation d'activité qui, du fait de son changement d'affectation, mobilise une partie du potentiel représenté par trois pixels économiques localisés à proximité. Il est précisé que ce secteur, situé à moins de 400 mètres d'une desserte par un bus à haut niveau de service (Transport en commun en site propre (TCSP) sur RD 813), s'inscrit dans une bonne mise en œuvre du principe de cohérence urbanisme/transport ;
- Des modifications mineures, au regard du SCoT, concernant les contours d'un périmètre de servitude de projet en centre-ville, le remplacement d'un emplacement réservé par une servitude graphique, des ajustements et une actualisation du règlement, ainsi que de légères évolutions réglementaires au sein de trois périmètres d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide :**

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de 1^{ère} modification du PLU de Ramonville-Saint-Agne ;

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Ramonville-Saint-Agne et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 28 avril 2016.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC